

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2015
DE 11 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2015 - 23

Objet : Recours à une régie de recettes dans le cadre du marché Auto-partage

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 13 Novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu le Budget Primitif 2015 adopté le 26 janvier 2015,

Vu le Budget Supplémentaire adopté le 15 juin 2015,

Vu la délibération 2015 – 13 portant sur le lancement du marché Auto-partage,

Vu la délibération complémentaire 2015 -22 adopté le 13 novembre 2015,

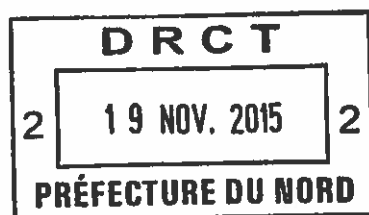
DECIDE

De pouvoir recourir à une régie de recettes dans le cadre du marché Auto-partage.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à signer la convention de mise en place de cette régie et à prendre l'ensemble des engagements juridiques, comptables et financiers correspondants.

Le Président du SMIRT




Daniel PERCHERON